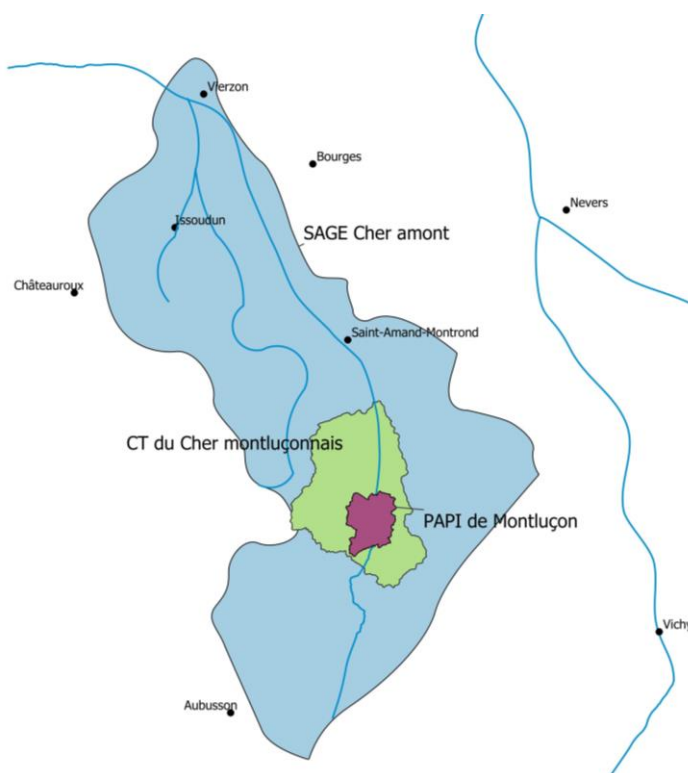


## Proposition de portage par l'Établissement du PAPI Montluçon et CT Cher montluçonnais

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE Cher amont dont il assure le portage, l'Établissement a recruté en juillet 2017, pour une durée d'un an, un agent afin d'engager la préfiguration d'un contrat territorial sur le sous-bassin du Cher montluçonnais. Au terme de cette première phase de réflexions, un dossier de présélection a été déposé auprès des services de l'Agence de l'eau en mars 2018, par la Communauté d'agglomération de Montluçon (CAM) désignée comme nouveau porteur de cette démarche. En conséquence, l'agent recruté par l'Établissement pour assurer cette phase préalable a été amené à poursuivre sa mission au sein des services de cet EPCI à partir de mi-novembre 2018.

Concernant le volet « prévention des inondations », dès novembre 2015, l'Établissement a accompagné les services de la CAM dans les différentes étapes d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) et ce jusqu'à son approbation par arrêté préfectoral en juillet 2018. Le travail de préparation du PAPI d'intention a été mené en interne par un agent recruté par l'EPCI en novembre 2018.

Suite au départ de ces 2 chargés de mission, Montluçon Communauté sollicite, par courrier daté du 7 octobre 2020, l'Établissement pour reprendre le portage du PAPI 2019-2022 établi à l'échelle du Territoire à Risques Importants (TRI) de Montluçon et l'élaboration du Contrat territorial (CT) du Cher montluçonnais.



Dans le prolongement des interventions passées de l'Établissement décrites ci-dessus et en synergie avec celles qu'il mène actuellement sur ce territoire (Etude de cas sur le devenir des murets réalisée dans le cadre du PAIC - Etude « 3P » bassin du Cher - Portage du SAGE Cher amont), il est proposé de répondre positivement à la sollicitation de Montluçon Communauté et de recruter un agent de catégorie A (grade ingénieur) au titre du besoin des services pour une durée de 2 ans. Le poste de ce chargé de mission serait localisé à Montluçon et financé par : l'Etat, le FEDER Loire, au titre du volet prévention des inondations ; l'Agence de l'eau, pour l'animation du CT.

**Il est proposé au comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**